L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 29 AOUT 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une bonne [illegible] 29 août—1f

ON demande—Une femme pour faire la cuisine pour 3 personnes [illegible] 29 août—

A LOUER.

A LOUER.—Le 1er étage, 66 rue Chartres. 28 août—

A VENDRE.

UNE épicerie bien connue et [illegible] Louis E. Ferret, 36 Passage de la Bourse. 25 août—

A VENDRE.—Une vacherie comprenant [illegible] s'adresser à Mme Hy. Fust, rue Bartholomew, entre Moralès et Urquhart. 4 août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Euphémie Blache, veuve de Paul Villere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,776—Division A. Attendu que Mme Marie Villere, femme de Frédérick Alvah Salmon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Euphémie Blache, veuve de Paul Villere, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 août—29—sept 2 7

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,499—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par I. L. Lyons, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 août—29—3 7sept.

Succession de A. H. McArthur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,661—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 août—23 28—1er sept

Succession de Frank Lamanette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 37,344—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Agnes Lamanette, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 août—23 28—sept 1

Succession de Magdaleua Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,397—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 août—23 28—1er sept

Succession de Mme H. Foerster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,668—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F G. Ernst, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20août—20 24 29

Succession de James Crahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,647.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Thomas Crahan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 31

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,632—Division B.—D. J. Searcy & Co vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de D. J. Searcy & Co., composée de John A. McLean et David J. Searcy, la dite société étant domiciliée et faisant des affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, LUNDI, le 9ème jour de septembre 1889, à 11 heures a. m. afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues et que Hewes T. Gurley, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 5 août 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 août—9f au 9 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,663—Division B.—Rudolph Langermann vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété du pétitionnaire Rudolph Langermann soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, en son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, SAMEDI, 14ème jour de septembre 1889 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que E. J. Méral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 10 aout 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
11 août—3f au 14 sept

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

José Barba Jr. vs. Veuve John. F. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,474.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Chartres [anciennement Moreau], Royale [anciennement Casacalvo] et Presse, mesurant, mesure américaine, soixante-dix-neuf pieds [79] de face à la rue St-Ferdinand sur cent vingt pieds [120] de profondeur.

2° Et un certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Dumaine et Ste-Anne, et mesurant vingt-six [26] pieds, mesure américaine, de face à la rue Dumaine sur soixante pieds [60] de profondeur [mesure française], ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception et réserve.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juillet—31—3 13 19 26 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété améliorée de valeur connue comme le No 686 rue Magazine.

Samuel Weil vs J. N. Folwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,364—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 31 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance [anciennement Live Oak], Jackson et Philip, et mesurant [illegible] de face à la rue Magazine [illegible] par C. A. Hedin le 20 mai 1881 et déposé en l'étude de E. Bouman, ancien notaire sous le No 19.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 août—26 29—sept 3 13 17 21

SERVEZ-VOUS du Chloro-Naphtoleum [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 SEPT. 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	....	100,000
1 Lot de	50,000,	....	50,000
1 Lot de	25,000,	....	25,000
2 Lots de	10,000,	....	20,000
5 Lots de	5,000,	....	25,000
25 Lots de	1,000,	....	25,000
100 Lots de	500	....	50,000
200 Lots de	300,	....	60,000
500 Lots de	200,	....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à......$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. [illegible]

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie envoyée par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

[illegible]

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73 ...... RUE DE CHARTRES 73

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 11me jour d'avril de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND [SINGERS UNION], LIMITED". La dite corporation aura, sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890 ou à telle époque subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations en concerts qui seront donnés, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars [$50,000] divisés en deux mille [2,000] actions de vingt-cinq dollars [$25] chacune, payables en espèces comme suit, savoir : En quatre quotités dont trois de vingt [20] pour cent, et la dernière de quarante [40] pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite le souscripteur recevra, sur le paiement de la dernière quotité, deux [2] billets de saison avec sièges réservés par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivent, sans avis au souscripteur, annuler la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Et, comme il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais, le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés meubles ou immeubles; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, [illegible] formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels sera, en sa propre personne, actionnaire [illegible] à la condition qu'elles se soumettent à l'obligation imposée plus haut: Jacob Hassinger, W. B. Schmidt, J. Hanne Deiler, Louis Grunewald, Louis Leonhard, A. J. Hoffmann, Chas. J. A. Doerr, F. W. Bremer, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred. Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Angst, Dr. J. Loeber, Henry Reddig, Chr. Hensen, W. H. Miller, Leopold Christ, Max. Heller, E. H. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vanderbank, John Strauss, B. G. Holzer et H. Ehrensing.

S'il en était parmi ces personnes qui ne voulussent pas accepter la nomination, les autres, en majorité à n'importe laquelle des réunions régulières, auraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que la corporation ait accompli son but et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelle qu'en soit la cause, par une majorité de ses membres votant à n'importe quelle assemblée spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous-comités ou des comités d'exécution, et de donner à ces comités le droit de conclure des contrats; mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il définira les devoirs des officiers et des comités et s'occupera de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir ici conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc., sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les messieurs ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; E. H. Bremer, second vice-président; J. Hanne Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Leonhard, secrétaire aux finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Hermann, président du comité local du festival. Les vacances survenant, quelque en soient les causes, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux date fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou ce comité aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle qu'en soit la nature, de la corporation, et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires; et ce partage sera (ipso facto) une dissolution de la corporation.

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions, de même qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autre responsabilité que le paiement de la somme due sur son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des personnes ci-dessus nommées et la mienne, après due lecture du tout.

Ont signé :

J. Hassinger,	J. Hanne Deiler,
C. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	E. H. Bremers,
A. G. Ricks,	F. Rickert,
Fred Peters,	H. S. Michel,
J. G. Bauer,	M. Vanderbank,
Chas J. A. Doerr,	Ph W. Dielman,
M. Dinkelspiel,	Louis Leonhard,
Louis Grunewald,	F. W. Bremer,
Chas H. Schenck,	Luigi Dell'Orto,
Allen F. Nell,	Albert Heinz,
Franks & Optiz,	H. L. Franz,

Jacob Schoen, par Franz Augustus Rice, Henry Rice.
German Singing Society of the Sixth District Ernst Seeman, Président.
Albert E. Ewing. G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques en tel pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", a été ce jour enregistré dans le livre 395, folio 169.
Nouvelle-Orléans, 4 mai 1889.
GEORGE GUINAULT,
Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", enregistré en mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 4 mai A. D. 1889.
W. O. HART, notaire.
7mai—3f en 30 j

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

— DE LA —

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$2,097,670 80	
Bons des Etats-Unis, valeur au pair	50,000 00	
Bons [illegible] de la Louisiane [illegible]	346,938 61	
Actions et autres effets	13,450 00	
Maison de banque et autres propriétés foncières	116,480 71	
Trésorier des Etats-Unis	2,250 00	
Change américain	212,617 12	
Argent (comptant)	1,055,350 38	
Chèques pour le Clearing House	445,345 15	
		1,712,302 15
Total		$4,394,380 12

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	
		650,000 00
Profits nets non divisés (sujets aux dividendes)		27,613 33
[illegible]		[illegible]
Dépôts à vérifier contre chèques		3,561,333 93
[illegible]		20 00
Dividendes non payés		325 00
		$4,394,380 12

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré [illegible] au comptoir de banque de Wimberley, Boeker et Co, New York.

T. H. WALMSLEY, Président.
[illegible], Vice-Président.
LUCIEN E. JAMIN, Caissier.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations de la Louisiane et du Sud-Ouest [illegible]

Abonnement : $2 50 par an.
[illegible] LE CLUB DE LA [illegible]
Bureau : 106 rue de Chartres [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic de jugement, comptes courants, billets, etc.

A. B. Arrowsmith & Co vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,181—En vertu d'un ordre de vente en date du 24 août 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 septembre 1889, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir :

1° Le jugement contre Keenan & Sawyer de $489 [illegible], dépens, rendu dans l'affaire de Chas. H. Olivier, Chas. W. Drown, syndic, etc., subrogé vs. Keenan & Sawyer, No 23,356 du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

2° Aussi, un lot de comptes courants, réclamations, billets, conformément à une liste en [illegible]
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
26 août—26 31—5 7 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

A VENDRE—A l'encan, deux grands bateaux de pêche sur les lieux, 349 rue du Canal, MARDI, 3 septembre 1889, à 10 heures du matin, saisis en vertu d'un writ de fieri facias dans le procès de G. et G. Rosenheimer vs Marie V. Anderson, No 27,473, du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 août—28 30—3 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée rue Toulouse, entre St-Charles et Carondelet, [illegible]

Zachary T. Black vs J. G. H. Williams

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 27,516—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Apollon, St-Charles, Treizième et Quatrième, et désigné par le No sept sur un devis annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyol, notaire, le 12me jour du mois d'avril 1880. Ledit terrain mesure trente pieds de façade rue Treizième, sur cent vingt-sept de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et fut acquis par le défendeur de Mme Elvira Charlotte King, veuve de feu William B. Williams, sa mère, en vertu d'un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 22me jour du mois de mai 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 août—21 28—sept 4 11 18 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mistaame Thoreau Derosne et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,557—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Chartres, [illegible] Condé, Dumaine, Royale et St-Philippe, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro trois sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 23 janvier 1845 déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire; le dit lot mesure, à la mesure américaine, suivant le dit plan, trente-huit pieds, huit pouces, cinq lignes de face sur la rue St-Philippe sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Condé, ou Chartres, par les lots appartenant ou ayant appartenu à MM. E. Brugier et E. Dufossat, dans le fond par le lot numéro deux et sur le côté vers la rue Royale par la propriété de J. Giglione. Ensemble avec [illegible] capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachée et [illegible] la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions.—L'acquéreur paiera comptant la somme de quatre cents piastres ($400) avec dix pour cent d'intérêt depuis le 1er janvier 1889 jusqu'à parfait paiement, et en plus la somme de douze cent quatre vingts piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant, à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1883, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 188-. Le tout jusqu'à parfait paiement, avec tous les frais et les honoraires du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire du fonds [illegible] les lots de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille neuf cent vingt piastres, l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire à la Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20août—20 27—3 10 17 21 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. Mme Mary R. Pfister et son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,512—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Treizième, Quatorzième, Laurel et Willow. Désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9, sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte de vente de la succession de Patrick H. Cummings à James H. Cummings, passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 5 mai 1877, lesquels lots sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Lots Nos 5 à 8 inclusivement, mesurent, chacun, 32 pieds 6 pouces de face à la rue Treizième, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles; et le lot No 9 forme le coin des rues Treizième et Willow et mesure 32 pieds de face à la rue Treizième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Willow.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 août—13,18,26—3,9,14 sept.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirant le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente :		
Sur risques d'incendie	$158,268 73	
Sur risques maritimes	3,642 00	
Sur risques de navigation	6,636 58	
Total des primes	$168,547 43	
Moins,—Primes non acquises	49,686	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,861 43
Pertes payées :		
Sur risques de feu	48,942 23	
Sur risques maritimes	1,247 38	
Sur risques de rivière	2,347 26	
Taxes et dépenses, moins intérêts	26,707 20	
Réassurances et primes rendues	12,940 40	
		91,748 29
Profits		$27,310 14
La Compagnie possède l'actif suivant :		
Propriétés foncières	$221,632 39	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 38	
[illegible]	77,645 62	
[illegible]	51,424 75	
Primes en cours de recouvrement	18,138 63	
[illegible]	36,207 50	
Billets hypothécaires en portefeuille	4,636 06	
Argent comptant	15,636 48	
		$455,799 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste et correcte des livres de la Compagnie.
[illegible], Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Juré et souscrit pardevant moi, ce 20me jour de juin 1889.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

E. A. Tyler,	[illegible]
Paul Capdevielle,	[illegible]
Arthur [illegible],	[illegible]
Paul [illegible],	[illegible]

20 juin—1an

SI votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naphtoleum, vous le trouverez au bureau [illegible]

Avis.

A. SIMON, le Commerçant, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications. Ventes à [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MOULIN A RIZ DE VALEUR

Dans le Deuxième District de cette ville, connu comme le "Crescent City Rice Mill".

Dans l'affaire de Angelo Scocia vs. Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss, et als, pour un partage et détruisant la raison sociale commerciale qui existait auparavant entre le dit Angelo Scocia et feu Jas J. Reiss sous la raison sociale du "Crescent City Rice Mill Co." qui doit être dissoute et qui est terminée.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 27,658.

—A l'encan—

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 3 rue Carondelet—SAMEDI 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 10 août 1889, et signé le 13 août 1889, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan :

1° Deux lots de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Chartres, Decatur et Jefferson, désignés par les Nos 10 et 11, sur un plan dressé par A. Bourgerol, député voyer général de cet Etat, portant la date du 28 mars 1839, annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, ex-notaire en cette ville, le 25me jour d'avril 1839. Les dits deux lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent en mesure américaine comme suit :

Le lot No 10, 38 pieds 2 pouces de face à la rue Toulouse, soixante-dix-neuf pieds (79) neuf (9) pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 8 sur le dit plan, quatre-vingt-six (86) pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 11 et de vingt-six pieds (26) trois (3) pouces sur la ligne du fond.

Le lot No 11 mesure vingt-six pieds (26) trois pouces (3) de face à la rue Toulouse, quatre-vingt pieds (80) de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 10 ci-dessus, quatre-vingts pieds (80) trois (3) pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 12 et vingt six (26) pieds trois (3) pouces sur la ligne du fond.

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Decatur, Chartres et Toulouse, mesurant trente-trois (33) pieds de face à la rue Jefferson, sur cinquante-neuf (59) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Chartres, Jefferson et Vieille Levée, désigné par le No 12 sur un plan dressé par Louis Surgi, député voyer, le 10 mars 1847, déposé en l'étude de Louis Hermann, alors notaire en cette ville, lequel terrain mesure trente-quatre (34) pieds (7) pouces et (4) lignes rue Toulouse sur un profondeur de soixante-treize (73) pieds trois (3) pouces et deux (2) lignes sur la limite le séparant du terrain No 13; soixante-treize (73) pieds de l'autre côté et trente-quatre (34) pieds sept (7) pouces et (4) lignes de largeur à l'arrière.

4° Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant, servitudes et tous ce qui en fait partie, dans le second district de cette ville, carré d'îlet No 26 borné par les rues Toulouse, Jefferson, Chartres et Decatur, mesurant vingt-six (26) pieds trois (3) pouces de façade rue Toulouse, sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] pieds un (1) pouce sur la ligne du côté de la rue de Chartres, soixante-neuf (69) pieds, neuf (9) pouces et sept (7) lignes du côté de la rue Decatur, et vingt-six (26) pieds trois (3) pouces et trois (3) lignes sur la limite arrière. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le numéro municipal 17 de la rue Toulouse.

Les mesures qui précèdent sont toutes plus ou moins, conformément à un plan récent d'Edgar Pilié, voyer, en date du 10 août 1889.
Les améliorations sur la propriété ci-dessus décrite consistent en :
1° Une bâtisse en briques, à quatre étages, à usage de logis, connue comme les Nos 11 et 13 rue Toulouse.
2° Une bâtisse en briques, à trois étages, connue comme le No 17 rue Toulouse.
3° Une bâtisse, en briques, à deux étages, connue comme le No 19 rue Toulouse.
4° Une bâtisse en briques à trois étages connue comme les Nos 16 et 17 rue d'Jefferson. Le tout constituant étant connu comme le "Crescent City Rice Mill and Warehouses", ensemble avec les propriétés ci-dessus décrites, toutes les machines et le matériel, y compris la machine du moulin à riz, machines et chaudières et matériel pouvant se transporter [illegible] à MM. E. [illegible] (4) pièces de riz, le tout désignés à l'exception de [illegible]

Aussi le droit d'occupation de la propriété connue comme le No 23 rue Jefferson, par bail entre Abel Dreyfus, curateur, etc., et Jas J. Reiss et al, daté le [illegible] pour un terme de quatre ans, expirant le 31 octobre 1890, au loyer de cinquante piastres par mois, payable par mois. L'acquéreur devra payer le loyer.

Les dits locaux sont présentement occupés comme un entrepôt. Ensemble avec le moulin de riz, et le matériel du moulin, etc., tout le matériel de ce dernier [illegible] personnelle [illegible]

Toutes les propriétés ci-dessus à être vendues [illegible] Conditions: Comptant. Dix pour cent (10 0/0) devront être payés comptant sur les lieux pour la vente.
L'acte de vente pardevant Antoine Doussan, notaire, aux frais des acquéreurs, et aussi les taxes dues de 1889.
13 août—15 24 31—7 14 21 sept

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytania et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Calliope.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Nuns.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 20, Dumaine.
221 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Lahaupe et White.
413 Remparts et Mandeville.
414 Pauline et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
512 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
516 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
612 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Poland.
615 Couvent des Etats-Unis.
616 Hornet et Daunois.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix

Du Troisième District.

Coin des rues Pauline et Chartres—Joli cottage.

Coin des rues Peters et Pauline—Grande hangar.

Rue Pauline, entre Peters et Chartres.

Rue des Remparts, entre Désiré et Piété—Terrain vague.

Succession de Henri Bittern.

No 5,291—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, daté du 15 août 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, carré d'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Pauline et Jeanne, mesurant chacun 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 125 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peters et Pauline; et les améliorations comprennent une vaste bâtisse.

2° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété précédemment citée, désigné par le No 2, mesurant 30 pieds 6 pouces 2 lignes de façade rue Peters, sur 125 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet que les propriétés précédemment décrites, désigné par le No 11, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur—faisant le coin des rues Chartres et Pauline. Les améliorations comprennent un joli cottage avec 3 chambres, cuisine et citerne.

4° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que les trois propriétés précédemment décrites, désigné par le No 12, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un hangar, une citerne en fer. Les quatre propriétés ci-dessus désignées sont vendues d'après un plan de D. E. Hughes, architecte, daté le [illegible] 1889.

5° Un terrain situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, mesurant 27 pieds 6 pouces de façade rue des Remparts, 27 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière et 106 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—Pour la propriété cinquièmement décrite, comptant; pour les autres de 1 à 4 inclusivement 1/3 une moitié en plus comptant; le reste à un an par un billet à l'ordre de l'acquéreur, portant sept pour cent par an, l'intérêt datant du moment de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur devra assurer la propriété pour le montant des billets fournis et transférer la police au détenteur du billet. L'acte de vente devant renfermer la clause de non aliénation et la vente sans évaluation. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles devront être admises dans les actes de vente.
Les actes de vente pardevant A. Doussan, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

Propriété améliorée de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et François—Maison double à deux étages.

Succession de Frederick Gast.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 août 1889 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Union, François et St-Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en plus du prix de la vente.
Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 août—10 17 24 31—sept 7 14

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur à Slidell, paroisse de St-Tammany.

Meubles, etc.

Succession de G. B. Sherbone.

No 27,314—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 19 rue Carondelet—Le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, en date du 19 août 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Une certaine portion de terre, divisée en 14 lots, dans l'îlet No 28 dans la continuation de la ville de Slidell, dans la paroisse St-Tammany, Louisiane, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison non finie, etc.

Aussi, à la même heure et au même endroit, il sera vendu un lot de meubles, de bois de construction, etc., d'après inventaire enlisté.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. Rolle, notaire.
16 août—16 24 31 sept 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Second District.

Succession de Joséphine Poeté, veuve de Pierre A. Depré.

No 27,390—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 19 rue Carondelet—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent par congé, en date du 27 juillet 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, servitudes et appartenances, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Johnson, Galvez et Orléans, désigné par le No 5 et mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Anne, même largeur dans le fond, sur une profondeur de 77 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Galvez, et 77 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne vers la rue Johnson. Les améliorations consistent en une maison cottage en bois à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 266 et 268 1/2 de la rue Ste-Anne.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec billets garantis par privilège et lieu de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement final. Ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat et les clauses usuelles de garantie. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets hypothécaires. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles Rolle, notaire.
31 juil—31—3 10 17 24 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Les bâtisses en bois, à double corps de logis, et écuries, coin des rues Magazine et Philip.

Succession de August Fischinger et sa femme.

No 26,993—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, daté le 26 juillet 1889, il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Philip, Jackson et Camp, formant l'encoignure des rues Magazine et Philip, et mesurant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 1 1/3 lignes de face à la rue des Magazine sur une profondeur et façade rue Philip de 130 pieds. Les améliorations comprennent la grande maison en bois à double corps de logis, [illegible] en bois et écuries, coin des rues Magazine et Philip.

Le coin est occupé depuis des années par l'établissement populaire d'entreposeur de pompes funèbres, A. Letz, Jr., et l'autre côté par le Dr. [illegible]

Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à 1 et 2 ans de crédit, garantie par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, garantie par lien et privilège du vendeur, ensemble avec les clauses de garantie habituelles d'assurance, frais d'avocat, etc. L'acquéreur paiera le pro rata des taxes dues et exigibles en 1889.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin, notaire.
26juil—26—10 17 24 31 août

NE négligez pas vos demeures. Servez-vous du Chloro-Naphtoleum; [illegible]

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieurs à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour [illegible]

Accords et réparations de pianos une spécialité. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de chaussures, No 52 rue Royale.

Consistant en cuirs, empeignes, articles de cordonnerie, etc.

Aussi une grande quantité de souliers de la meilleure qualité.

Succession de F. Andrieu.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 27,658—Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MARDI, 3 septembre 1889, à 11 heures A. M., au local No 52 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent par congé, en date du 21 août 1889, il procédera à la vente de des marchandises ci-dessus mentionnées, en lots au gré des acquéreurs. Le tout d'après inventaire enlisté.
Conditions—Comptant avant livraison.
22 août—22 25—sept 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu de la manufacture de souliers No 35 rue Bienville,

Consistant en machine pour la confection de souliers, cuirs, empeignes, Etc., etc.

Succession de F. Andrieu.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,658.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MERCREDI, 4 septembre 1889, à dix heures et demie du matin, au local No 35 rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent par congé, en date du 21 août 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessus mentionnée en lots au gré des acquéreurs.
Le tout par inventaire enlisté.
Conditions—Comptant avant livraison.
22août—22 25—1 2 3 4sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de chaussures coin Poydras et St-Charles.

Consistant en cuirs, empeignes, articles de cordonnerie, etc., aussi un cheval, charrette et harnais.

Aussi une grande quantité de souliers de la meilleure qualité.

Succession de F. Andrieu.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 27,658.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—LUNDI, 2 septembre 1889, à 10 heures et demie A. M., au local coin Poydras et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour. Division C, maintenant absent par congé, en date du 21 août 1889, je procéderai à la vente des marchandises ci-dessus mentionnées en lots au gré des acquéreurs. Le tout comme l'indique l'inventaire enlisté.
Conditions—Comptant avant livraison.
22 août—22 25—1 2 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable située dans le premier district, rue Perdido, entre Dryades et Remparts. Vente à l'encan, à des conditions faciles, dans l'affaire de

Joseph Wehner vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 26,989.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour Civile de District B, siégeant à la place de l'Hon. Juge N. H. Rightor, juge également de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, ordre daté du 1 juillet 1889, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Perdido, Dryades, Gravier et Remparts, désigné par le No 5 sur un plan de Théodore Seghers, arpenteur, en cette ville, et d'après lequel plan le dit terrain mesure, en pied américain, 30 pieds de façade sur rue Perdido sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, avec crédit garanti par billets de l'acquéreur portant un intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de garantie, honoraires d'avocat en cas de procès de 5 0/0 honoraires; les améliorations devant être assurées, la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1889. L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé.
27juil—27—3 10 17 24 31 août.

Propriété désirable dans le Premier District, No 41 rue Johnson, entre les rues Palmyra et Gasquet.

Dans l'affaire de F. Bosnach vs ses Créanciers.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E," No 26,861.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent par congé, daté du 27 juillet 1889, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient et y appartenant, les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Palmyra, Gasquet et Galvez, désigné par le No 41 sur un plan fait par C. A. Hedin daté le 21 novembre 1851, lequel dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Johnson sur 130 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. Kirschner, notaire public aux frais de l'acquéreur. Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt en argent de 10 pour cent, sera requis sur les lieux pour la vente.
31juil—31—août3 10 17 24 31

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple à un étage couvert en ardoises.

No 346 rue Prieur, Troisième District.

Succession Veuve J. B. Lavigne.

Pour du Comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY.—Albert Brignoni, encanteur—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté du 20 août 1889, dossier 27,564, pour le compte de la succession de veuve J. B. Lavigne, décédée, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'encan :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, située dans le troisième district de cette ville, carré dans l'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Onzaga, et mesurant en pied anglais 18 pieds 11 pouces de façade rue Prieur sur une profondeur de 60 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple d'un étage de 2 chambres, plâtrées et chaulées attenante à la maison principale et galerie, une bonne citerne, cabinet d'aisance, et portant le numéro municipal 346.
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent de dépôt par l'acquéreur au moment de l'adjudication et le paiement des taxes dues pour l'année 1889.
L'acte de vente pardevant John E. Léglor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

PAR HONY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence de choix pour famille, No 428 rue Carondelet, entre Euterpe et Polymnie—Dans l'affaire de Hugh W. Brown vs. Lawrence Watt Brown et als.

No. 26,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Vente en partage.

PAR HONY & O'CONNOR—Fabian J. Hony, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 juillet 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir :

La maison de résidence en bois à deux étages, 428 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Euterpe et Polymnie. Le terrain mesure 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur. La maison convient à une nombreuse famille; elle est située dans un quartier paisible et bien habité, à proximité de tous lieux publics d'utilité et des lignes de chemin de fer.

Conditions de la vente—Un tiers ou davantage du prix d'adjudication comptant au gré de l'acquéreur; le reste, s'il y en a, à un crédit de un, à deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garantis par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale; les bâtisses assurées pour un montant suffisant pour couvrir des dits billets; et l'acte de vente devra renfermer la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès, ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité et conditions.

L'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement des taxes pour l'année courante 1889, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Chs. G. Andry, notaire.
4 août—4, 11, 18, 25—1, 7 sept.

Succession de A. A. Pearson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,171—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Antoinette Barthet, veuve de A. A. Pearson, tutrice naturelle de ses enfants mineurs et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 août—16 21 28

Boucherie à vendre à Lafourche Crossing, paroisse Lafourche.

UNE boucherie bien achalandée avec 4 charrettes, 4 chevaux, un bon shop avec tous les outils et accessoires, une machine à vapeur pour hacher la viande à saucisses, pouvant hacher de 500 à 1000 livres de viande par jour.
Aussi, 25 à 30 têtes d'animaux et 25 cochons à vendre avec toute l'installation.
S'adresser sur les lieux à U. Toulouse, propriétaire. Pour références, à Ch. Rousseau, 90 rue Decatur.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Propriété de valeur exceptionnellement convenable pour commerce, formant l'angle du Chemin du Bayou et de la rue St-Claude.

Vis-à-vis l'Eglise St-Augustin.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 37 rue Bienville—SAMEDI, 7 septembre, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Claude, Bayou Road, Remparts et Quartier, mesurant environ 30 pieds de façade Bayou Road, sur environ 107 pieds de profondeur et de façade rue St-Claude. Les améliorations comprennent une maison à deux étages couverte en ardoises, avec gaz, deux grandes citernes, un grand four de boulanger. Ladite propriété est actuellement louée $25 par mois. Le bail prend fin le 1er janvier 1890.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, contigu au terrain déjà nommé, mesurant environ 22 pieds de façade rue St-Claude, sur 60 de profondeur.

Les dites améliorations consistent en une maison à deux étages couverte d'ardoises, ayant 4 chambres, une galerie, 2 cabinets et une citerne, et est louée $12 1/2 par mois. Pour plus de détails voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à leur paiement; garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance, transfert des polices au vendeur—ou davantage comptant, tout au choix et à l'option des acquéreurs.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.
17août—17 24 31—7sept

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

COTTAGE DOUBLE ATTRAYANT Nos 46 et 48 rue Broad, coin Bienville,

Près du Couvent du Bon Pasteur.

Succession de Mme Clara Schmidt.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 27,653.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, paroisse d'Orléans, en date du 12 août 1889, et rendu dans la susdite affaire.

Le nouveau cottage double en bois, Nos 46 et 48 rue Broad, coin Bienville, carré d'îlet borné par les rues White et Dumaine, ayant une jolie devanture et construit à distance du trottoir, avec galerie de devant, cour pavée en briques. Le terrain mesure 31 pieds de façade rue Broad, sur 119 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur et de façade rue Bienville, et 119 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur du côté opposé.

Conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur fera le dépôt usuel de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13,17,24,31—sept 7.14

PAR W. I. HODGSON & FILS.

UN BON PLACEMENT.

Un cottage simple et un cottage en briques recouverts en ardoises & double corps de logis.

Rues St-Louis et Conti, près Marais.

Succession de George Pfiere, décédé.

Dossier No 26,566. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'honorable Theo. C. W. Ellis, juge de la Division C, daté le 25 juillet 1889. Dossier No 26,566, pour le compte de la succession de George Pfiere, décédé, il sera vendu à l'encan.

1° Un lot de terre, avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Conti, Marais et Villeré, désigné par le No 12 B, et mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue St-Louis, sur 91 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois recouvert en ardoise, ayant 2 chambres avec dépendance ayant 2 chambres, cuisine, cabinet d'aisance, etc., et se louant à raison de $14 00 par mois, et connu comme le No 228 rue St-Louis.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Marais, Tremé et St Louis, et mesurant 40 pieds de face à la rue Conti et 40 pieds de large dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de 1 pouce et 1 ligne de profondeur sur les lignes du lot 24 et 120 pieds sur l'autre ligne, le lot étant composé de tout le lot 26 et une portion du lot 20.

Les améliorations consistent en un cottage en briques, recouvert en ardoises, à un étage, à double corps de logis, ayant 3 chambres de chaque côté et une cuisine à deux étages, dépendance avec 2 chambres de chaque côté, cabinet, citerne, etc., cour pavée, etc., rapportant un loyer de $15 par mois, et est connu comme les Nos 197 et 199 rue Conti.
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0/0 devront être payés comptant sur les lieux.
L'acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
L'acquéreur assumera, en outre de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.
29 juil—29 août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés résidentielles.

Deux cottages doubles à l'encoignure des rues Annonciation et Harmonie.

Un cottage simple.

Succession de Mme Rosina Steib, décédée, épouse de Frederick Probst.

Dossier No 23,017.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, maintenant absent en congé, daté le 31 juillet 1889. Dossier No 23,017, pour le compte de la succession de Frederick Probst, épouse décédée de Frederick Probst, et pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu :

DEUX JOLIS COTTAGES DOUBLES.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Harmonie et Pleasant désigné par la lettre B, et mesure 28 pieds de face à la rue Annonciation, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade de 85 pieds 9 pouces à la rue Harmonie et une profondeur du côté du lot A. de 38 pieds 10 pouces et ensuite sur une ligne diagonale une mesure de 4 pieds vers la rue Pleasant et de là une seconde profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, avec l'usage d'une allée de 3 pieds de large sur le côté supérieur, tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans la fond et contenant de chaque côté 4 chambres et citerne, allée sur le côté, etc., et se loue $18 par mois.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet et à la contiguïté de la propriété ci-dessus décrite et y attenante, et désigné par la lettre A, et mesure 30 pieds de face à la rue Annonciation, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur du côté de la rue Pleasant de 85 pieds 10 pouces sur la ligne du côté du lot B et ensuite une ligne diagonale de 4 pieds vers la rue Harmonie, et ensuite une deuxième profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, le tout plus ou moins, avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur du côté inférieur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis couvert en ardoises avec mansarde, et contient de chaque côté 5 chambres, citerne, allée, hangars, etc., et se loue $18 par mois.

RUE HARMONIE.

3° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet et en arrière de la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre C, et mesure 25 pieds de face à la rue Harmonie, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins et suivant un plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, ayant 3 ou 4 chambres, citerne, etc.
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0/0 devront être payés comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de l'adjudication.
1er août—1, 4, 11, 18, 25, 31.

R. GARDES, PRES'NT. W. W. GIRAULT, CAISSIER.

AMERICAN NATIONAL BANK

47 RUE DU CAMP.

Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.
18 juil—1an—dim, mardi, vend

THE NEW-ORLEANS BEE.

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable daily paper and specially recommended to those of our American traders, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50, four months, $1.

L'Abeille de la [illegible]
JEUDI, 29 [illegible]

VAP[illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAMER [illegible]

Dès le 14 mai 1889, l'arrivée des trains du [illegible] comme suit :

Pour Mandeville, [illegible]

TOUS LES JOURS [illegible]

Pour Mandeville, [illegible]

DIMANCHE et [illegible] train de 9h. A. M.
DIMANCHE et MERC[illegible] train de 6 h. P. M.

Prix du [illegible]
Prix (aller et retour) [illegible]
ce jours d'excursion. [illegible]

[illegible] Louisville à [illegible]
W. G. CO[illegible]

EXPOSITION DE P[illegible]

COMPAGNIE TRANSAT[illegible]

[illegible] pour le continent (cabines [illegible] de lumières électriques) [illegible] 42 de la rivière du [illegible]
LA GASCOGNE [illegible]
LA BRETAGNE [illegible]
LA CHAMPAGNE [illegible]

Prix de passage [illegible]

Première cabine [illegible]
Entrepont, $26, avec [illegible] comprenant vin, literie et [illegible]
Billets, aller et [illegible]
Pour fret et passage, [illegible]

LIGNE POUR NEW-YORK

Partant Mercredi 4 [illegible]
KNICKERBOCKER.
LOUISIANA.

[illegible] Liverpool [illegible]

CHEMINS [illegible]

Mississi[illegible] ROU[illegible]

[illegible] Louisville, New [illegible]

Arrivée
No1 Fast mail 9.00a m
No3 Express 5.45p m
No5 Baton Rouge [illegible]
[illegible] 10.10a m
Les trains Nos 1 et 2 [illegible]
[illegible] entre Jusqu'à [illegible]
Vicksburg jusqu'au [illegible]
Les trains Nos 3 et 4 [illegible]
Orléans et Vicksburg [illegible]
[illegible] Nouvelle-Orléans
[illegible] Natchez et [illegible]
[illegible] Vicksburg avec [illegible]
[illegible] Memphis avec les [illegible]
[illegible] Louisville, [illegible]
P. R. ROGERS, [illegible]
R. W. HOW, [illegible]
Agent gén. p. pass.
Memphis, Tenn.
4 nov—

Queen and C[illegible]
Ligne la plus courte de [illegible]
Temps, 27 [illegible]
La route la plus rapide [illegible] Chattanooga, [illegible]
Le ligne courte, via C[illegible]
Chicago, Cleveland [illegible]
et le Canada, [illegible]
Monts Adirondacks et [illegible]
Bureau des tickets [illegible]
R. H. Garratt, [illegible]
Div. Pass. agent,
Nlle-Orléans, Lne.
24 mars—

[illegible] Sud de la [illegible]
Pacific Co.
Morgan's La. & [illegible]
Départ de la N-Orléans
Pacific Express,
daily...... 7:15 am
San Antonio Ex. [illegible]
daily ...... 7:20 pm
[illegible] l'Atlantic [illegible]
Jonctions à Houston [illegible]
[illegible] Magazine et [illegible]
W. O. WATSON [illegible]
17 mai—1an

AGENTS locaux pour [illegible] demandés. [illegible]

FEUIL[illegible]

No 8.

CALO[illegible]

PAR JEAN [illegible]

[illegible]

Pontbriand pâlit. [illegible] un mariage avec une [illegible] moment. Anne le [illegible] elle vit une [illegible] ce monsieur. [illegible] quel but s'était-il [illegible] jours auparavant? [illegible] Mme de Ploernel, [illegible] daigneux de sa fille, [illegible] lle avec M. de [illegible] Anne, elle ne lui [illegible] différence et devint [illegible] première fois de la [illegible] vers son cousin. [illegible] Georges savourait [illegible] Anne pouvait [illegible] l'époux de cette [illegible] télescope de cette [illegible] d'amour. Mais ce [illegible] dignée pour lui. Il [illegible] pas, et comment [illegible]

IV

Le lendemain [illegible]
La vieille [illegible] dant les potins de [illegible]